

AUDIXIA, SELARL

**91, rue Jean Jaurès
92800 Puteaux
*R.C.S. 481 639 862***

**Comptes annuels
Exercice clos le 30 juin 2024**

BILAN

(en euros)

ACTIF			30/06/2024	30/06/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	13 235	(13 235)	-	-
Immobilisations corporelles	227 605	(174 209)	53 396	57 837
Immobilisations financières	30 286	-	30 286	30 183
ACTIF IMMOBILISE	271 125	(187 443)	83 682	88 020
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 093 123	(135 797)	1 957 326	1 757 480
Autres créances	200 464	-	200 464	40 083
Valeurs mobilières de placement	1 762 111	-	1 762 111	1 300 000
Disponibilités	202 110	-	202 110	626 295
Charges constatées d'avance	61 089	-	61 089	80 170
ACTIF CIRCULANT	4 318 897	(135 797)	4 183 100	3 804 028
TOTAL ACTIF	4 590 022	(323 241)	4 266 781	3 892 048

PASSIF	30/06/2024	30/06/2023
Capital	40 000	40 000
Réserve légale	4 000	4 000
Report à nouveau	1 142 942	1 106 930
Résultat de l'exercice	40 714	36 012
CAPITAUX PROPRES	1 227 655	1 186 942
Provisions pour risques	100 000	100 000
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000	100 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 123 238	699 559
Dettes fiscales et sociales	1 385 938	1 450 727
Produits constatés d'avance	419 950	454 100
DETTES	2 939 126	2 605 106
TOTAL PASSIF	4 266 781	3 892 048

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. LA SOCIETE

AUDIXIA est une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à l'Ordre des Experts-comptables de Paris-Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

La société clôture son exercice au 30 juin 2024 d'une durée de 12 mois identique à celle de l'exercice précédent

2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à relever sur l'exercice.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Principes généraux

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les règlements de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07 du 4 novembre 2016 et 2015-06 du 23 novembre 2015 et suivants, modifiant le règlement 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont identiques à celles du dernier exercice clos le 30 juin 2023.

3.2. Méthodes comptables

3.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

▪ Agencements	8 ans L
▪ Matériel bureau et informatique	3 ans L
▪ Mobilier	5 ans L
▪ Matériels de Transport	4 ans L

Les immobilisations font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

3.2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégrées fiscalement.

3.2.5. Provision pour risques

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

3.2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations. Les éventuelles pertes à terminaison sur des prestations en cours à la clôture de l'exercice donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour risques.

Les décalages éventuels existant à la clôture entre la facturation et la réalisation des prestations, sont régularisés par des produits constatés d'avance et des factures à établir.

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé en France.

3.2.7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Tableau de variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS BRUTES	30/06/2023	Acquisitions	Cessions / Diminution	30/06/2024
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	13 235	-		13 235
	13 235	-	-	13 235
Immobilisations corporelles				
Installations générales et agencements	81 683	-		81 683
Matériel de transport	32 712	-		32 712
Matériel de bureau et informatique	56 008	13 753	(12 219)	57 541
Mobilier	48 394	7 275		55 669
	218 796	21 028	(12 219)	227 605
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	30 183	102		30 286
	30 183	102	-	30 286
TOTAL Brut	262 214	21 130	(12 219)	271 125

4.2. Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	30/06/2023	Dotations	Diminutions	30/06/2024
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	13 235	-		13 235
	13 235	-	-	13 235
Immobilisations corporelles				
Installations générales et agencements	52 089	10 560		62 649
Matériel de transport	32 712	-		32 712
Matériel de bureau et informatique	39 279	12 377	(12 219)	39 437
Mobilier	36 880	2 531		39 412
	160 960	25 468	(12 219)	174 209
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	-	-		-
	-	-	-	-
TOTAL Amortissements et Dépréciations	174 194	25 468	(12 219)	187 443
IMMOBILISATIONS NETTES	88 020			83 682

4.3. Etat des créances

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	30 286	-	30 286
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients douteux ou litigieux	162 943	162 943	-
Autres créances clients	1 930 181	1 930 181	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 025	10 025	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	181 310	181 310	-
Débiteurs divers	9 130	9 130	-
Charges constatées d'avance	61 089	61 089	-
TOTAL	2 384 962	2 354 676	30 286

Les charges constatées d'avances ont toutes un caractère d'exploitation.

4.4. Produits à recevoir

	30/06/2024	30/06/2023
Créances clients		
Factures à établir	176 463	160 167
Créances fiscales et sociales		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	9 825	-
Autres créances		
Autres produits à recevoir	9 130	9 340
TOTAL	195 418	169 506

4.5. Tableau des dépréciations

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Créances clients	141 017	20 490	(25 709)	135 797
TOTAL	141 017	20 490	(25 709)	135 797
<i>dont exploitation</i>		20 490	(25 709)	

4.6. Capitaux propres

☐ EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

		Nbre d'actions	Nominal	Capital	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au	30/06/23	798	50,1253	40 000	4 000	1 106 930	36 012	1 186 942
Affectation résultat N-1						36 012	(36 012)	-
Résultat N							40 714	40 714
Capitaux propres au	30/06/24	798	50,1253	40 000	4 000	1 142 942	40 714	1 227 655

☐ CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2024, le capital social est composé de 798 actions de 50.1253 euros de valeur nominale.

4.7. Provisions pour risque et charges

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Situation en fin d'exercice
			Avec objet	Sans objet	
Provisions pour litiges	100 000				100 000
TOTAL	100 000	-	-	-	100 000

4.8. Etat des dettes

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i> à 1 an maximum à l'origine	-	-		
à plus d'1 an à l'origine	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 123 238	1 123 238		
Personnel et comptes rattachés	779 042	779 042		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	181 977	181 977		
Impôts sur les bénéfices	1 550	1 550		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i> Taxe sur la valeur ajoutée	401 654	401 654		
Obligations cautionnées	-	-		
Autres impôts, taxes et assimilés	21 715	21 715		
Autres dettes	10 000	10 000		
Produits constatés d'avance	419 950	419 950		
TOTAL	2 939 126	2 939 126	-	-
Emprunts souscrits en cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice				

Les produits constatés d'avances ont tous un caractère d'exploitation.

4.9. Charges à payer

CHARGES A PAYER	30/06/2024	30/06/2023
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	55 297	537 902
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés / RTT	190 652	152 530
Primes et frais à payer au personnel	336 223	347 328
Impôts et taxes à payer	12 848	11 065
Autres dettes		
Autres charges à payer	10 000	720
TOTAL	605 020	1 049 546

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Effectifs

L'effectif moyen de la société s'élève à 22 personnes contre 22 au titre de l'exercice précédent.

5.2. Engagements hors bilan

☐ INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Compte tenu de l'âge moyen et du taux de rotation de l'effectif, le montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière n'est pas significatif.

☐ ENGAGEMENTS DE PAIEMENTS FUTURS

La société a signé un bail commercial pour son siège social situé à Puteaux pour une durée de 9 ans révocable tous les trois ans. La première période de location a débuté 1^{er} février 2018.

Ce bail a été renouvelé pour une période ferme de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2023. Le loyer annuel est de 91 milliers d'euros.

La société a également signé un bail commercial pour son établissement secondaire situé à Florac pour une durée de 9 ans révocable tous les trois ans. La première période de location a débuté en mars 2021. Le loyer annuel est de 10 milliers d'euros.

A la connaissance de la société il n'existe pas d'autres engagements hors bilan financiers.

5.3. Evénements post clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture.

AUDIXIA
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables du Conseil Régional de Paris-Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Siège Social : 91 rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux

R.C.S. Nanterre : 481 639 862

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le jeudi 16 octobre à 18 heures,

Les associés de la Société Audixia, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est à Puteaux, 91 rue Jean Jaurès, se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

Monsieur Aimery de La Rochefoucauld demeurant 28 rue Scheffer à Paris (75), titulaire de 250 parts sociales ;
Monsieur Maxence Rossignol demeurant 9 rue Sainte Félicité à Paris (75), titulaire de 250 parts sociales ;
Madame Alexandra Pestel demeurant 8 avenue Jean Jaurès à Suresnes (92), titulaire de 250 parts sociales ;
Monsieur Guillaume Goullin demeurant 8 passage Saint-Anne Popincourt à Paris (11^e), titulaire de 48 parts sociales ;

Soit 798 parts sociales présentes ou représentées sur un total de 798 parts sociales constituant le capital.

L'assemblée est présidée par Madame Alexandra Pestel, Associée-Gérante.

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le président déclare que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

Le président met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 juin 2024,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024.

déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats de l'exercice.

Le président donne lecture de son rapport puis la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

Les associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 approuvent les dits comptes tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 40.714 €.

Les associés approuvent les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé. En conséquence, les associés donnent quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 40.714 euros dans le compte de report à nouveau qui présentera alors un solde de 1.183.656 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et les associés.

M. Rossignol

G. Goullin

A. de La Rochefoucauld

A. Pestel

